



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 28 Mars 2017

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Convocation :

22 Mars 2017

Affichage convocation :

22 Mars 2017

L'an deux mille dix sept

Le vingt huit Mars

à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, AZIERE Francis, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme ROGER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, M. ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain, M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. PICHENEY Patrice.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 28 Mars 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'un défibrillateur ;
- Acquisition d'une partie de terrain pour mise en alignement ;
- Demande de Fonds de Soutien à l'Investissement public Local pour la future voie piétonne et cyclable ;
- Mise à jour des indemnités de fonction du Maire et des adjoints ;
- Approbation du Compte Administratif 2016 de la Commune et du Compte Administratif 2016 du Service des Eaux ;
- Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Commune et du Compte de Gestion 2016 du Service des Eaux ;
- Affectations des résultats aux budgets 2017 ;
- Vote des subventions 2017 ;
- Vote des taux des taxes directes locales pour 2017 ;
- Vote du Budget prévisionnel 2017 de la Commune et du Budget prévisionnel 2017 du Service des eaux ;
- Organisation du bureau de vote des élections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017 ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 28 Mars 2017

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Convocation :

22 Mars 2017

Affichage convocation :

22 Mars 2017

L'an deux mille dix sept

Le vingt huit Mars

à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, AZIERE Francis, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme ROGER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, M. ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain, M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. PICHENEY Patrice.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération pour demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'acquisition d'un défibrillateur est prévue pour 2017.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'étant donné qu'il s'agit du premier défibrillateur que la Commune achète, une demande de subvention peut être faite auprès du Conseil Départemental pour financer une partie de cet achat.

Il informe donc que la base subventionnable s'élève environ à 1 268.17 € HT soit 1 521.80 € TTC. Le montant de la subvention s'élève à 750 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Délibération pour acquisition d'une partie de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle E 718 appartenant à Monsieur et Madame HUBERT et située au 12, Rue du Temple.

Monsieur le Maire explique que l'acquisition d'environ 85.50 m² situés en bordure de voirie publique, de la parcelle E718 permettrait une mise en alignement qui pourrait être nécessaire pour un éventuel futur élargissement de voie.

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu les propriétaires de cette parcelle qui sont favorables au projet d'acquisition de 85.50 m² par la Commune. Il informe également que la division Secteur Public Local et Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques a rendu un avis quant à ce projet, en évaluant le prix d'acquisition à 22€/m².

Il faudrait ajouter à cela les frais d'acte liés à l'acquisition.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 1 900 € augmenté des frais d'acte.

Délibération pour demande de Fonds de Soutien à l'Investissement public Local

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de voie piétonne et cyclable qui avait été présenté en 2016. Il expose que le Gouvernement s'est engagé en 2016 en faveur du soutien à l'investissement public local, par la mobilisation de crédits exceptionnels attribués aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ayant des projets de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité notamment.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le projet d'aménagement de voie piétonne et cyclable est éligible à ce Fonds de Soutien à l'Investissement public Local.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Délibération pour indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire explique qu'au vu de la revalorisation au 01/02/2017 des montants maxima bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux, il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints à compter du 01/02/2017.

Monsieur le Maire explique que les indemnités versées aux élus sont actuellement calculées grâce à l'indice brut 1015, cet indice a été supprimé et remplacé par l'indice 1022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Monsieur CASTEX Jean-Marie, Maire ne prend pas part au vote des indemnités du Maire.

Monsieur PICHENEY Patrice, Madame GOGIEN Florence et Monsieur ROGER Sylvain, adjoints au Maire ne prennent pas part au vote au vote des indemnités des adjoints.

- FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, au taux maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 31%, avec effet rétroactif au 01/02/2017 ;
- FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 8.25% pour les trois adjoints au Maire.

Approbation des Comptes Administratifs 2016

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les comptes administratifs 2016 de la Commune et du Service des Eaux.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des dépenses et recettes de 2016 pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

L'ensemble des dépenses et recettes 2016 est donc présenté au Conseil Municipal, en commençant par la Commune puis le Service des Eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur PICHENEY Patrice, 1^{er} adjoint :

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2016 de la Commune ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2016 du Service des eaux.

Approbation des Comptes de Gestion 2016

Monsieur le Maire informe que suite à l'approbation des comptes administratifs 2016, il est nécessaire de vérifier si les dépenses et recettes inscrites sont identiques à celles des comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les dépenses et recettes de chacun des comptes doivent être parfaitement identiques. Suite à l'étude des différents comptes de gestion, il apparaît que les comptes administratifs sont en accord avec ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les Comptes de Gestion 2016 du Trésorier, M. MARQUE Vincent, à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les résultats de 2016 doivent être affectés aux budgets 2017, qu'ils soient positifs ou négatifs. Les résultats d'exploitation et d'investissement 2016 du Service des Eaux seront donc repris dans le Budget 2017 du Service des Eaux.

Il en est de même pour la Commune, les résultats 2016 seront repris sur 2017.

Suite à l'adoption des comptes administratifs et, conformément aux comptes de gestion, les montants à reprendre en 2017 ont donc été présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE ces résultats aux budgets correspondants.

Informations diverses

Monsieur le Maire fait un point sur les différents projets 2017, avant le vote du Budget prévisionnel.

Il différencie les projets en cours pour lesquels des crédits devront obligatoirement être inscrits au Budget, les projets urgents et les projets à prévoir à plus long terme.

Vote des taux des taxes directes locales 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Mme DI MALTA Magali s'abstient et ne prend donc pas part au vote.

- DECIDE DE MODIFIER les taxes directes locales et vote, par conséquent, pour l'année 2017 les taux suivants :

	Base d'imposition prévisionnelle 2017	Taux d'imposition communaux	Produits
Taxe d'habitation	509 700 €	16.08 %	81 959.76 €
Taxe foncière (bâti)	313 400 €	25.46 %	79 791.64 €
Taxe foncière (non bâti)	54 300 €	19.35 %	10 507.05 €
TOTAL			172 258.45 €

Monsieur le Maire précise que suite à l'intégration de la Commune au sein de la Communauté d'agglomération « Troyes Champagne Métropole », la Commune n'est plus compétente en matière de vote du taux de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

Vote des subventions 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Monsieur AZIERE Francis, Président du club photos « L'œil du Loup » ne prend pas part au vote pour le montant de la subvention à cette association.

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2016 :

Comité de Tourisme	85 €
ADMR	200 €
UDCAFN (Union Départementale des Combattants d'Afrique du Nord)	40 €
AAPEI	70 €
Trompettes	100 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants)	40 €
Forme et Bien-être	150 €
L'œil du Loup	150 €
TOTAL	835 €

- VOTE les crédits nécessaires qui seront inscrits au Budget 2017

Vote des Budgets prévisionnels 2017

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2016, il faut désormais voter les budgets prévisionnels 2017 du Service des Eaux et de la Commune.

Monsieur le Maire présente le Budget communal 2017, en détaillant les dépenses et les recettes de fonctionnement puis les dépenses et recettes d'investissement.

Le budget 2017 du Service des Eaux est ensuite présenté, les dépenses et recettes des deux sections d'exploitation et d'investissement sont reprises dans le détail.

Les résultats d'exploitation et d'investissement 2016 sont respectivement portés aux articles « 002 – Résultat d'exploitation reporté » et « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire expose les crédits nécessaires pour la réalisation des projets détaillés au préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité, les Budgets prévisionnels 2017 de la Commune et du Service des eaux, tels qu'ils ont été présentés par Monsieur le Maire.

Délibération pour organisation du bureau de vote des élections présidentielles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE la garde du bureau de vote des élections des 23 Avril et 7 Mai 2017, selon les horaires et les membres suivants :

1 ^{er} tour du 23 Avril	2 ^{ème} tour du 7 Mai
<p><u>8H A 10H30</u> : LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent et LUDOT Jean-Raymond</p> <p><u>10H30 A 13H</u> : GOGIEN Florence, ROYER Mathieu et VAUCOULEUR Daniel</p> <p><u>13H A 15H30</u> : LACAILLE Christine, ROGER Sylvain et CASTEX Jean-Marie</p> <p><u>15H30 A 18H</u> : CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali et ROGER Laureen</p> <p><u>18H – 19H</u> : LAMOTTE Marie-Thérèse, PICHENEY Patrice, ROGER Sylvain</p> <p>-----</p> <p>PRESIDENT : CASTEX Jean-Marie</p> <p>ASSESEURS : ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel, AZIERE Francis</p> <p>SCRUTATEURS : LAMOTTE Marie-Thérèse, PICHENEY Patrice</p> <p>SECRETAIRE : LUDOT Jean-Raymond</p>	<p><u>8H A 10H30</u> : LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent et LUDOT Jean-Raymond</p> <p><u>10H30 A 13H</u> : GOGIEN Florence, DI MALTA Magali et VAUCOULEUR Daniel</p> <p><u>13H A 15H30</u> : AZIERE Francis, ROGER Sylvain et CASTEX Jean-Marie</p> <p><u>15H30 A 18H</u> : CARNEIRO Antonio, LACAILLE Christine et ROGER Laureen</p> <p><u>18H – 19H</u> : LAMOTTE Marie-Thérèse, PICHENEY Patrice, ROGER Sylvain</p> <p>-----</p> <p>PRESIDENT : CASTEX Jean-Marie</p> <p>ASSESEURS : ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel, AZIERE Francis</p> <p>SCRUTATEURS : LAMOTTE Marie-Thérèse, PICHENEY Patrice</p> <p>SECRETAIRE : LUDOT Jean-Raymond</p>

Questions diverses :

Compte-rendu de la réunion du SIEDMTO :

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame LACAÏLLE Christine, déléguée au SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient) qui a participé au Comité Syndical du 22 Mars dernier. Elle explique qu'à compter de 2017, le nombre de levées relatif à la tarification incitative est porté à 17 par an.

Elle indique également qu'afin de connaître l'impact de la mise en place de la tarification incitative sur l'année 2016, une simulation sera réalisée en milieu d'année 2017.

Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Monsieur le Maire informe de l'état d'avancement du PLU de la Commune. Il explique que le POS (Plan d'Occupation des Sols) est caduc depuis le 27/03/2017 du fait de l'instauration de la Loi ALUR en 2014. La Commune est donc soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU) jusqu'à la validation du PLU.

Il rappelle que le PLU a été arrêté par le Conseil Municipal en date du 17/01/2017, une vingtaine d'organismes a donc été contactée afin que ceux-ci rendent un avis sur le projet de PLU. Ils ont 3 mois pour rendre ces avis.

Monsieur le Maire annonce également qu'il a sollicité le Tribunal Administratif pour la mise en place de l'enquête publique qui devrait avoir lieu courant Mai/Juin 2017. L'enquête publique portera également sur la suppression des plans d'alignement et la réalisation du zonage d'assainissement.

Troyes Champagne Métropole (TCM) :

Monsieur le Maire fait un point sur les réunions qui ont eu lieu avec les services de Troyes Champagne Métropole depuis l'intégration de Rouilly-Saint-Loup au 01/01/2017.

Il explique qu'il fait partie de plusieurs commissions comme la Commission Culture et la Commission Sport. Il est également représentant du Collège Charles Delaunay à Lusigny sur Barse.

Il informe qu'une réunion du Conseil Communautaire s'est tenue la veille, le 27 Mars 2017, durant laquelle le vote du Budget a notamment été effectué. Divers autres points ont été évoqués durant cette réunion comme la possible création d'un pôle métropolitain.

Sapeurs-pompiers communaux :

Monsieur le Maire fait part de la manœuvre effectuée le 4 Mars dernier par les sapeurs-pompiers.

Il annonce également que lors de la dernière Assemblée Générale, Monsieur CARNEIRO Antonio a été nommé Président de l'Amicale, Monsieur CHAMPION Benoît a été nommé Vice-Président, Madame ROGER Laureen a été nommée Secrétaire et Monsieur DULOUT Laurent a été nommé Trésorier suite au départ en retraite de Monsieur PICHENEY Patrice en Mai 2017.

Monsieur le Maire rappelle également la formation aux gestes de premier secours qui a été mise en place et réalisée le Samedi 25 février 2017. Une formation devrait également être organisée prochainement dans le but de sensibiliser les habitants au fonctionnement du défibrillateur qui sera acheté cette année.

Manifestations à venir :

❖ Vide-greniers

Monsieur le Maire rappelle que le vide-greniers organisé par la Commune aura lieu le Dimanche 9 Avril à Menois, il collecte les disponibilités de chacun pour assurer l'organisation de cet évènement et la sécurité des participants.

❖ Cérémonie du 8 Mai

Monsieur le Maire informe que cette année, la cérémonie commémorative du 8 Mai aura lieu à 10H15.

❖ Marche de Pâques

Dans la nuit du 14 au 15 Avril aura lieu la Marche de Pâques qui devrait regrouper entre 300 à 600 personnes, venant de la vélovoie et allant jusqu'à l'école et à l'église.

Monsieur le Maire informe que cette marche débutera à Troyes, rendez-vous est donné à l'église Saint Bruno.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H20.